

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires étrangères

– Examen, ouvert à la presse, et vote sur la proposition de résolution européenne relative aux négociations en vue de deux accords de libre-échange entre l'Union européenne et l'Australie, d'une part, et l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande, d'autre part (n° 1935) (Mme Olga Givernet, rapporteure)

Mercredi
15 mai 2019
Séance de 9 heures 30

Compte rendu n° 60

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

**Présidence
de Mme Marielle de
Sarnez,**
Présidente



Examen, ouvert à la presse, et vote sur la proposition de résolution européenne relative aux négociations en vue de deux accords de libre-échange entre l'Union européenne et l'Australie, d'une part, et l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande, d'autre part (n° 1935) (Mme Olga Givernet, rapporteure).

La séance est ouverte à 9 heures 35.

Mme la présidente Marielle de Sarnez. Nous examinons aujourd'hui la proposition de résolution européenne d'Olga Givernet et du groupe de la République en Marche, relative aux négociations commerciales européennes avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, une question très importante pour cette commission.

Nous revenons régulièrement sur ces sujets et avons pris l'habitude d'auditionner le secrétaire d'État Jean-Baptiste Lemoyne avant chaque Conseil des ministres européens du commerce. Le ministre nous avait d'ailleurs rendu compte à notre demande, par un courrier qu'il nous avait adressé en juin 2018 et que je vous avais transmis, de l'ouverture de ces négociations commerciales avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Mardi 7 mai, la commission des affaires européennes a, sur le rapport de Ludovic Mendes, adopté la proposition de résolution d'Olga Givernet. Son rapporteur, Ludovic Mendes, interviendra dans le cadre de notre débat. Nous devons aujourd'hui nous prononcer en tant que commission saisie au fond sur le texte tel qu'il a été adopté par la commission des affaires européennes. Si nous l'adoptons à notre tour, éventuellement amendé, la Conférence des Présidents pourra décider dans les quinze jours de l'inscrire à l'ordre du jour de la séance publique, à la demande d'un président de groupe par exemple. Si ce n'était pas le cas, le texte que nous aurions adopté serait considéré comme définitif à l'issue de ces quinze jours.

Cette procédure étant rappelée, je passe la parole à Olga Givernet, qui a mené un travail de fond extrêmement important.

Mme Olga Givernet, rapporteure. Je vous présente aujourd'hui une proposition de résolution européenne sur laquelle nous avons travaillé avec plusieurs collègues, relative aux négociations en vue de deux accords commerciaux avec l'Australie d'une part et la Nouvelle-Zélande d'autre part. Ces négociations sont assez récentes puisqu'elles ont été entamées en juillet 2018, le mandat de négociation ayant été donné à la Commission européenne en mai 2018. Nous avons ici l'opportunité de faire jouer un rôle moteur à la France dans ces négociations et de faire entendre notre voix ; notre résolution sera notamment destinée au ministère des affaires étrangères, qui portera nos positions lors du prochain Conseil de l'Union européenne le 28 mai prochain.

Notre texte prend la suite d'un travail de fond déjà effectué par le Sénat, qui a adopté une proposition de résolution en amont du mandat, en février 2018. Nous venons aussi après la discussion sur l'accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande ; à cette occasion, madame la présidente avait proposé de rédiger une résolution sur les questions commerciales. Enfin, une résolution a été adoptée par l'Assemblée nationale très récemment sur l'agenda commercial européen : c'est un texte de portée plus globale.

Je tiens à souligner le travail approfondi réalisé sur ces questions commerciales. Je rappelle que nous sommes dans un contexte plutôt dégradé ; le cadre multilatéral incarné par

l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est mis à mal et des tensions internationales montent aujourd'hui suite à des prises de position de la part de certaines puissances. Nous sommes face à une montée du protectionnisme aux États-Unis et à des atteintes répétées aux règles de l'OMC, notamment par la Chine, sur la question de la propriété intellectuelle. Renforcer ses accords bilatéraux est une nécessité pour l'Union européenne. Nous avons besoin de maintenir notre rang de première puissance commerciale mondiale et consolider ainsi nos partenariats politiques et commerciaux.

Une clarification a été nécessaire quant aux compétences de l'Union et des États-membres. Nous allons aujourd'hui vers des accords « non-mixtes », ce qui signifie que ces accords ne seront pas soumis à la ratification des parlements nationaux. Par conséquent, nous nous positionnons en amont vis-à-vis des négociateurs pour faire entendre nos recommandations.

On avait jusqu'à peu une approche technique des accords commerciaux. Nous savons aujourd'hui que l'opinion publique s'interroge de plus en plus, que des inquiétudes se cristallisent, et ce à juste titre puisque ces négociations peuvent nous paraître compliquées. Des leçons sont à tirer du CETA (Accord économique et commercial global avec le Canada), qui a eu un impact sur l'opinion publique. Le gouvernement français a publié un plan d'action qui nous permet, pour nos futurs accords, de mieux nous assurer de leur impact et de faire évoluer leur contenu, notamment sur les normes sanitaires appliquées, sur la coopération internationale sur le climat et sur les enjeux à venir de ces accords.

Pour revenir aux pays qui nous concernent, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ce sont des pays alliés qui partagent des valeurs démocratiques, humanistes, économiques et environnementales très proches des nôtres. Nous avons ici l'opportunité de conclure des accords ambitieux qui seront un exemple pour les accords suivants. Au-delà des contingents tarifaires qui sont au cœur du sujet, tous les enjeux sociaux et éthiques sont mis sur la table et nous permettent d'avancer ensemble et de préparer l'avenir.

Malgré l'absence de proximité géographique avec ces pays, ils représentent pour nous des intérêts défensifs mais aussi des intérêts offensifs que je tiens à souligner. Le commerce entre l'Union européenne et les deux pays est actuellement fortement excédentaire. Parmi nos intérêts offensifs, je tiens à rappeler la réciprocité dans les marchés publics et donc l'accès aux marchés publics à l'échelle nationale et régionale à tous les niveaux de l'administration.

Les négociations ayant débuté en juillet, nous en sommes à trois cycles de négociations avec chaque pays, qui ont eu lieu en juillet dernier, puis à l'automne, puis en février de cette année pour la Nouvelle-Zélande et en mars pour l'Australie. Les négociations avancent vite, bien plus vite qu'avec d'autres partenaires comme le Mercosur. Il y a une volonté des pays et notamment de la Nouvelle-Zélande de pouvoir conclure rapidement, avec un objectif en fin d'année dans ce dernier cas. Avec l'Australie, cela pourrait prendre un peu plus de temps du fait des échéances électorales proches, mais cette volonté d'avancer rapidement demeure.

Les éléments et recommandations évoqués dans la proposition de résolution traduisent une volonté de transparence. La Commission européenne a déployé de grands efforts afin de publier des rapports sur les négociations. Cela dit, ils sont exclusivement en anglais et nous recommandons une diffusion aussi en français. Notre volonté est de renforcer

les supports de communication à destination du grand public et des acteurs économiques pour que ceux-ci puissent bénéficier de tous les avantages des accords.

Les questions de quotas et de contingents tarifaires sont prises en compte, ainsi que celle de l'Accord de Paris. Le Président de la République, en septembre 2018, a clairement annoncé que nous ne signerions plus d'accords commerciaux avec les puissances qui ne respectent pas l'Accord de Paris. L'Australie et la Nouvelle-Zélande en sont signataires. Elles ont pris des engagements en matière de réduction des émissions de gaz inférieurs à ceux de l'Union européenne mais ont réaffirmé leur volonté de les améliorer. Jean-Baptiste Lemoyne l'a dit la semaine dernière lorsque nous l'auditionnions : la Nouvelle-Zélande a la volonté d'inscrire le respect de l'Accord de Paris comme une clause essentielle contraignante du futur accord, ce qui signifie qu'il pourrait être suspendu en cas de non-respect.

Nos intérêts défensifs sont notamment agricoles ; les filières de l'élevage et du sucre constituent des points sensibles, reconnus par la Commission européenne. Il faudra des quotas et Jean-Baptiste Lemoyne est particulièrement attaché au fait que l'on prenne en compte pour chaque filière les quotas globaux accordés à l'ensemble des pays avec lesquels nous avons des accords. La Nouvelle-Zélande et l'Australie sont des exportateurs significatifs dans ces domaines. Nous avons également des intérêts à l'export. La proposition de résolution préconise une observation précise des flux, ce qui nous permettra de renforcer notre potentiel commercial et notre réactivité tant défensive qu'offensive.

Les indications géographiques, dont le nombre dépasse 2 000 en Europe aujourd'hui, sont l'un de nos intérêts offensifs. Nous avons une culture historique des produits, que nos partenaires n'ont pas forcément en tant que pays jeunes. Nous souhaitons mettre en avant la reconnaissance des savoir-faire traditionnels. Dans le même ordre d'idées, nous attirons l'attention des négociateurs sur la question de la propriété intellectuelle et la protection des brevets.

La question de l'équivalence des normes est abordée. Nos entreprises rencontrent parfois des difficultés lorsqu'il s'agit d'accéder à certains marchés, notamment pour des questions de normes sanitaires ou phytosanitaires. Des processus d'harmonisation doivent pouvoir être menés à bien, autant sur les normes de qualité que sur les compétences, pour que chacun puisse avoir confiance dans la qualité des produits délivrés de part et d'autre.

Il faut aussi lever les barrières non tarifaires, notamment les mesures sanitaires et phytosanitaires. C'est un point important, surtout concernant les produits bénéficiant d'indications géographiques. Pour prendre un exemple, tous les produits à base de lait cru ne peuvent pas rentrer sur le marché néo-zélandais. Nos collègues qui défendent le camembert apprécieront la démarche : ce sont des produits que nous souhaitons mettre en avant et qui peuvent intéresser le marché et les consommateurs dans ces pays ; il est important que nous puissions lever l'ensemble des barrières qui aujourd'hui ne nous permettent pas d'exporter. Cela aura un impact sur nos très petites entreprises (TPE) et nos petites et moyennes entreprises (PME). Il est important que toutes les recommandations de la résolution soient mises en œuvre pour aider ces entreprises en termes de communication et de facilitation de l'accès aux marchés.

D'autres aspects sont évoqués dans la proposition de résolution, en particulier le respect des conventions de l'Organisation internationale du travail. Sur huit conventions fondamentales de celle-ci, six ont été signées par la Nouvelle-Zélande et sept par l'Australie.

Les deux conventions manquantes concernent l'âge minimum d'admission à l'emploi et la liberté syndicale. Il est important pour nous que l'Australie et la Nouvelle-Zélande s'engagent sur ces deux conventions.

Je n'ai plus à démontrer l'intérêt que peut avoir un accord commercial dans le rayonnement de la France. L'impact du *soft power*, c'est-à-dire notre présence sur un marché étranger par nos produits et notre savoir-faire, contribue à faire valoir nos compétences, dénote un avantage concurrentiel important et nous permettra également de conquérir de nouveaux marchés. La proposition de résolution souhaite attirer l'attention sur le e-commerce et les marchés de services qui sont possibles avec ces pays. La proposition de résolution évoque le décalage horaire et le décalage de saison ; on peut y voir une contrainte mais aussi un avantage. Cela peut concerner par exemple l'industrie cinématographique : on peut faire traiter de nuit un film tourné dans la journée.

De manière générale, plutôt que d'accords de libre-échange, je souhaiterais que nous parlions d'accords commerciaux, étant donné ce qu'ils représentent réellement. Ayant eu l'occasion de les rencontrer à Bruxelles, je tiens à souligner la disponibilité des négociateurs en chef. Nous avons souhaité, au travers de cette résolution, avoir une approche positive des accords commerciaux et percevoir les opportunités qui sont en train de s'ouvrir avec nous à ce titre. La France sera à l'issue du Brexit la seule puissance européenne présente en Océanie. La question de nos collectivités d'outre-mer est mentionnée dans la proposition de résolution.

Je souligne encore une fois le travail conséquent effectué sur ces accords pour que la France puisse être un moteur au sein de l'Union européenne sur ce sujet.

Mme la présidente Marielle de Sarnez. Merci beaucoup à Olga Givernet pour ce dossier qu'elle connaît bien et pour cette proposition de résolution qu'elle vient de nous présenter. Je suis heureuse de passer la parole à Ludovic Mendes, qui a été rapporteur pour la commission des affaires européennes.

M. Ludovic Mendes. Je salue la qualité du travail initial d'Olga Givernet, que la commission des affaires européennes a peu modifié. Je voudrais reprendre rapidement quelques grandes lignes de la proposition de résolution.

La première chose à souligner, c'est qu'elle s'inscrit dans un contexte particulier tenant à la nouvelle architecture de la politique commerciale européenne. En effet, le jour même où le Conseil a adopté les mandats de négociation, le 22 mai 2018, il a aussi validé une nouvelle architecture qui scinde désormais les accords commerciaux en deux, simultanément négociés ou non : un accord de libre-échange portant sur l'ensemble des matières relevant de la compétence exclusive de l'Union européenne ; un accord de protection des investissements incluant en particulier un mécanisme de règlement des différends entre l'État et les investisseurs. Relevant de la compétence partagée, ce dernier seul exigera l'unanimité au Conseil ainsi qu'une ratification par l'ensemble des États-membres.

Or, les négociations commerciales avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande ne portent que sur des matières relevant de la compétence exclusive de l'Union européenne. Par conséquent, les futurs accords seront adoptés à la majorité qualifiée au Conseil et les parlements nationaux, à commencer par le Parlement français, ne pourront pas se prononcer sur le résultat des négociations commerciales avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Cette nouvelle architecture de la politique commerciale européenne, si elle vise à améliorer l'efficacité et la rapidité de sa mise en œuvre, affaiblit le contrôle démocratique dont elle fait l'objet de la part des parlements nationaux. Il appartient donc à ces derniers d'en tirer les conséquences et de se saisir le plus tôt possible des négociations commerciales. C'est pourquoi, même si elle est justifiée du point de vue du contrôle démocratique de la politique commerciale, on peut regretter que cette proposition de résolution européenne arrive si tardivement, près d'un an après l'adoption des mandats de négociation par le Conseil.

Sur le fond, sans faire une présentation alinéa par alinéa de la proposition de résolution, celle-ci est structurée autour de trois axes forts.

Le premier est le soutien aux intérêts offensifs et défensifs de l'Union européenne. La proposition de résolution met l'accent sur le fait que la viande et le sucre sont des produits sensibles qui devront, le cas échéant, faire l'objet de quotas d'importation adaptés et de mesures de sauvegarde efficaces. Elle met aussi l'accent sur l'importance des indications géographiques protégées (IGP) européennes ; il faut rappeler qu'un tiers des IGP de l'Union européenne sont des IGP françaises. Elle soutient par ailleurs les intérêts européens en matière de protection de la propriété intellectuelle et d'ouverture réciproque des marchés publics, ce qui avait très bien fonctionné avec le Canada par exemple.

Deuxième axe, le rappel de l'importance de la prise en compte du développement durable dans ces négociations commerciales, à travers plusieurs dispositions : l'association des ministères européens chargés de l'environnement aux négociations commerciales ; l'inscription du respect de l'Accord de Paris comme clause essentielle des accords de libre-échange, dont la violation doit entraîner systématiquement la suspension de l'accord ; le soutien à la proposition du Président de la République de promouvoir une taxe-carbone aux frontières de l'Union européenne ; l'exigence de normes élevées en matière de bien-être animal. Le développement durable ne se limite pas à la seule protection de l'environnement. Il concerne également les droits sociaux, notamment en matière d'emploi et de travail. C'est pourquoi la proposition de résolution demande à ce que les négociations incluent la ratification des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), et plus particulièrement la convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission au travail et à l'emploi et la convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

Dernier axe, l'appel à plus de transparence dans les négociations, une plus grande publicité des résultats et une meilleure association des parlements nationaux et des différentes parties prenantes. C'est ainsi que la proposition de résolution salue les efforts de la Commission européenne en matière de transparence, tout en l'encourageant à améliorer les mécanismes de consultation des parties prenantes, des citoyens et des parlements nationaux, ainsi que la traduction en français des documents essentiels. Par ailleurs, au-delà des négociations elles-mêmes, il est demandé à ce que leurs résultats soient mieux valorisés auprès des citoyens européens et des entreprises.

Mme Liliana Tanguy. Je souhaite tout d'abord féliciter Olga Givernet pour les travaux qu'elle a menés pour l'élaboration de cette proposition de résolution. La question du commerce international est une question majeure dans les travaux de notre commission et dans ceux de la commission des affaires européennes, qui a d'ailleurs adopté la proposition de résolution la semaine dernière. Nous avons aujourd'hui à nous prononcer à notre tour et je souhaite mettre en avant les grands principes que la France souhaite défendre dans les négociations de ces deux accords, qui font en partie écho à ceux fixés par la proposition de

résolution sur l'agenda commercial européen et l'accord de partenariat entre l'Union européenne et le Japon.

Comme cela a été mentionné par Olga Givernet et Ludovic Mendes, ces grands principes sont le respect de l'Accord de Paris, un degré d'exigence élevé sur les normes sanitaires, phytosanitaires, environnementales et sociales, ainsi que la protection des secteurs sensibles notamment dans l'agriculture, en particulier l'élevage et le sucre.

Il convient également de souligner que la proposition de résolution traite de la question de la transparence des négociations. Dans la continuité de la résolution sur l'agenda commercial européen, elle appelle à poursuivre les efforts en matière de transparence avant et après les négociations. Ce sujet est particulièrement important pour les députés et il encourage notre commission à poursuivre le processus consultatif à travers l'implication des parlementaires nationaux mais aussi de la société civile, notamment par la publication des principaux documents relatifs aux négociations. La proposition de résolution insiste sur cette transparence et encourage à ce qu'elle se traduise par la diffusion d'informations accessibles aux citoyens mais aussi aux entreprises, en particulier les TPE et PME. À ce titre, elle répond aux attentes fortes d'information qui s'expriment aujourd'hui dans l'opinion publique sur les accords commerciaux.

Un autre point majeur sur lequel je souhaiterais insister est que la proposition de résolution prend position pour la levée des mesures restrictives non tarifaires de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande pour tous les produits importés d'Europe, en particulier ceux couverts par des indications géographiques protégées.

Enfin, la proposition de résolution reprend les propositions du Président Emmanuel Macron sur le prix plancher du carbone et une taxe-carbone aux frontières de l'Union européenne, le principe de l'équivalence de la certification des produits et des compétences humaines, ainsi que la nécessité de la ratification des conventions fondamentales de l'OIT.

À travers toutes ces dispositions, la proposition de résolution proposée par Olga Givernet contribue à l'apparition de traités de nouvelle génération dans un contexte où les accords commerciaux sont un sujet de polémique. Je pense que nous devrions l'adopter à l'unanimité !

Mme Valérie Boyer. Après l'accord économique et commercial avec le Canada (CETA) et celui avec le Japon, sans oublier le Mercosur, nous devons aujourd'hui nous prononcer sur des accords de libre-échange avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Nous avons bien conscience que l'enjeu de ces accords va désormais au-delà du commerce des biens et des services et recouvre aussi les normes sociales et environnementales ainsi que la protection de la sécurité alimentaire.

Nous comprenons tous ici les enjeux mais je souhaiterais néanmoins exprimer ma vive inquiétude. Je ne suis pas députée d'un territoire rural, je suis députée de Marseille, mais à chaque débat que nous avons sur ces accords, que nous accompagnons dans cette commission, y compris le groupe Les Républicains, nous ne pouvons pas ne pas penser à nos agriculteurs. Il est important de rappeler que l'agriculture est une activité hautement stratégique. Je m'interroge constamment sur les bénéfices de ce type d'accords pour nos compatriotes. Notre agriculture en tire-t-elle un bénéfice réel ou simplement théorique ? J'ai l'impression que ce bénéfice ne se voit pas dans les territoires. Nous devons privilégier les

intérêts de la France. Dans de tels accords, la politique commerciale de l'Union est le fruit de compromis âprement négociés entre 27 États-membres.

Selon l'étude d'impact préalable à cette négociation, disponible exclusivement en anglais, ce que je regrette, les secteurs de la viande bovine, ovine et des sucres spéciaux sont ceux pour lesquels la hausse des importations depuis l'Australie sera la plus élevée. Les exportations australiennes de viande bovine et ovine seraient multipliées par cinq. Pour la Nouvelle-Zélande, outre les viandes, les produits laitiers et les fruits et légumes sont également concernés dans une moindre proportion. Il faut rappeler que par exemple, selon l'association interprofessionnelle INTERBEV, 66 % de la viande bovine consommée hors domicile, notamment dans la restauration collective, particulièrement dans les cantines scolaires, est importée ; il serait intéressant d'obtenir des chiffres plus précis dans ce domaine. Dans nos campagnes, des personnes de plus en plus désespérées n'arrivent même pas à se payer un SMIC et, accord après accord, les mêmes menaces s'accumulent sur les mêmes filières, déjà fragilisées. Je lisais hier un article sur des paysans français qui sont en train de couper des arbres fruitiers pour qu'on puisse importer des pommes polonaises. On marche un peu sur la tête.

Puisque vous avez évoqué l'Accord de Paris, j'ai du mal à comprendre que dans des filières où nous sommes en excédent, on importe des viandes d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Ne pourrait-on pas trouver un peu plus loin ? C'est pour moi de plus en plus un sujet d'incompréhension ; je comprends l'utilité des accords, mais pas l'utilité de tels accords au regard du désespoir de nos agriculteurs et du fait que ce sont des produits pour lesquels nous sommes très largement en excédent et pour lesquels les prix des produits français sont sans arrêt cassés ou sur-subventionnés. Personnellement, je ne voterai pas ce texte.

M. Michel Fanget. Nous saluons la démarche portée par la proposition de résolution, qui va dans le sens de l'orientation que nous souhaitons dès le début de la mandature : celle d'une association plus étroite du Parlement aux négociations des accords de commerce. Si jusqu'alors les parlementaires étaient tenus à l'écart, nous avons désormais la possibilité de transmettre des aspirations et des points d'attention en amont, ce dont nous devons nous saisir. La politique commerciale est en effet depuis le traité de Rome une compétence de l'Union européenne, qu'elle a exercée pendant longtemps dans le cadre multilatéral de l'OMC avant de privilégier la voie bilatérale pour les raisons évoquées par la rapporteure. Ces négociations bilatérales doivent être l'occasion de créer des accords commerciaux d'un nouveau genre.

Au Mouvement démocrate, nous militons depuis longtemps pour conditionner par exemple la signature de ces accords au respect de l'Accord de Paris. Il nous paraît tout aussi essentiel de viser une plus grande exigence sociale au-delà même de ce qui est proposé dans l'alinéa 37. Ainsi, ces accords commerciaux doivent-ils être des outils de notre diplomatie, dans le but de ne pas nous soumettre nous-mêmes à une concurrence déloyale en acceptant des accords déséquilibrés. Sur ces sujets, nous ne pouvons en effet plaider pour une législation intérieure très rigoureuse sur le plan écologique et social et accepter dans le même temps des importations ne respectant pas ces standards.

S'agissant du contenu de ces accords, nous souhaitons qu'à ces conditions exigeantes, il puisse être le plus large possible. Nous sommes persuadés que le commerce reste un moyen privilégié du développement des pays. Il n'en reste pas moins vrai que nous croyons aussi à la régulation et à l'encadrement auquel ce type d'initiative participe.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont des partenaires importants de l'Union européenne ; ils sont aussi proches culturellement et institutionnellement. Il est donc naturel que nous engagions avec eux des discussions de ce type. Nous savons toutefois que des écarts peuvent exister sur plusieurs sujets, notamment en termes de respect des normes écologiques et d'application de l'Accord de Paris. Il nous faut donc être particulièrement vigilants.

La question de la transparence des démarches est tout aussi essentielle. Ce document est un pas important dans ce sens, qu'il faudra poursuivre par un suivi régulier de ces négociations, de leur progression et de leurs orientations. C'est là encore la condition d'une association étroite des parlementaires que nous sommes et de notre droit d'être informés. Cette proposition s'inscrit donc pleinement dans les demandes que nous sommes nombreux à formuler et apporte une contribution utile à la définition des accords commerciaux que nous appelons de nos vœux.

M. Christophe Naegelen. Le jugement est contrasté sur cette proposition de résolution : c'est bien de s'être saisi du sujet car, dans le cas contraire, nous n'en aurions même pas « vu la couleur » au sein de cette commission ; en effet et c'est l'aspect frustrant, nous sommes dans le cadre d'accord non-mixtes. Nous sommes donc informés, ce qui est bien, mais notre mandat en tant que parlementaires ne consiste pas uniquement à être informés mais aussi à peser sur des décisions qui concernent l'intégralité de nos concitoyens.

Aujourd'hui, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont des pays amis, des pays avec lesquels nous avons besoin de collaborer. Néanmoins, des points restent en suspens. Nous parlions tout à l'heure de l'agriculture ; c'est vrai que nous devons être extrêmement vigilants. Nous avons parlé de quotas. Tous les accords que nous signons incluent des quotas et si l'on additionne les quotas de chaque accord, cela représente des quantités relativement importantes. Nous devons soutenir au maximum nos agriculteurs, notamment sur des produits pour lesquels nous savons qu'il y a une faible valeur ajoutée en France. D'autres pays peuvent générer une valeur ajoutée plus importante et exporter à meilleur prix. Je reste interrogatif sur ces enjeux.

La question de la non-mixité des accords est une question de principe. Je ne peux pas tolérer qu'ils ne soient pas soumis à l'accord des parlements nationaux. On rabaisse toujours le pouvoir du Parlement et des élus nationaux. Les parlements nationaux devraient pouvoir se positionner sur des accords tels que celui-là.

M. Christian Hutin. Peut-être de manière encore plus appuyée que Christophe Naegelen, je sonne le tocsin. Nous rendons-nous bien compte de ce que nous sommes en train de faire ? À l'heure où l'on nous parle de la revalorisation des droits du Parlement, l'ensemble des traités commerciaux que nous allons désormais signer ne passeront plus par nous. Nous sommes contents d'être informés en amont, c'est bien, nous allons influencer, c'est merveilleux ! Ce n'est même plus la peine de voter, ce n'est plus la peine que nous soyons représentants de la Nation, c'est dramatique ! Il existe un accord en vigueur signé avec le Japon que nous n'avons pas du tout vu passer ici. Quand on connaît l'importance du commerce international pour nos emplois et notre souveraineté, c'est quelque chose de terrible et personne ne s'en rend compte.

Je souscris totalement à l'Accord de Paris. Il semblerait donc que l'Australie et la Nouvelle-Zélande soient très proches. Bien sûr, il n'y a aucun problème pour amener des moutons chez nous, le bilan carbone sera forcément positif. Vous l'avez dit clairement : un tiers des appellations d'origine contrôlée ou protégée (AOC et AOP) sont françaises. On nous

en a parlé avec le Canada, on nous a « vendu » le CETA en disant que nos camemberts allaient être reconnus et qu'ils allaient arrêter de faire du champagne canadien... Nous sommes en train de massacrer tout ce qui existe aujourd'hui, c'est une catastrophe. On massacre la démocratie représentative, on massacre la possibilité pour les élus français de discuter d'accords commerciaux. Nous sommes arrivés à un niveau où nous ne contrôlons plus rien. Je ne sais pas à quoi cela sert que nous nous réunissions aujourd'hui.

M. Jean-Paul Lecoq. Je suis du même avis que Christian Hutin. Puisque nous prétendons respecter l'Accord de Paris, commençons par ne pas autoriser cet accord. Pourquoi acheter des moutons à 20 000 km d'ici alors qu'en France et en Europe, on en produit et que nous pourrions aussi vendre nos moutons à 5 000 km ? Si nous respectons l'Accord de Paris, commençons par ne pas faire cela.

Ensuite, nous travaillerons à une concurrence loyale. En Nouvelle-Zélande, 10 000 producteurs de lait produisent l'équivalent des 90 000 producteurs français. On peut y traire les vaches six cent fois plus vite que chez nous. Les fermes sont immenses. De plus, le produit principal de l'élevage des moutons en Nouvelle-Zélande est la laine. La viande est un sous-produit vendu à un prix très bas, alors qu'en France, c'est l'inverse : la viande est le premier produit et le sous-produit est la laine. En France, nous privilégions la qualité. La concurrence va être dramatique pour nos producteurs. Certes, avec la protection des AOC, nous allons vendre du camembert, mais cela ne suffira pas, le compte n'y est pas et c'est l'ensemble du modèle présenté qui n'est pas acceptable.

Nous sommes en plein débat sur l'élection européenne. On parle ici de souveraineté, là de respect des peuples... voilà un bel exemple dont on devrait se saisir pour montrer que les peuples n'ont plus la maîtrise de leur destin. D'accord pour former une union commerciale européenne, mais le faire contre les peuples européens n'est pas acceptable. Nous l'avons déjà dit en juillet 2018, lors du débat sur l'accord européen de partenariat avec la Nouvelle-Zélande : nous avons défendu une motion de rejet préalable.

On nous a expliqué que les nouveaux accords seraient adoptés à la majorité qualifiée dans l'Union européenne. On voit ce qui s'est passé avec Donald Trump. Le président Emmanuel Macron a refusé d'engager une négociation parce que les États-Unis se sont retirés de l'Accord de Paris. Mais comme c'est à la majorité que l'on décide, l'accord va se faire et s'imposer en France. On peut faire de beaux discours, mais ils ne servent à rien. Puisque le Président de la République n'est pas en mesure de faire respecter l'Accord de Paris et la souveraineté du peuple français, à nous de rejeter ces nouveaux accords, puisque nous représentons nos concitoyens.

Mme Clémentine Autain. Ayant un petit problème de santé ce matin, je ne sais pas si j'aurai une énergie au niveau de la colère que suscitent chez moi et chez nous ces accords de nouvelle génération. Je ne vous apprends rien puisque, de façon récurrente, nous avons exprimé dans cette commission, à l'Assemblée et dans le pays notre ferme opposition à cette logique qui s'assoit sur les objectifs de la COP21, y compris sur des objectifs que la France s'est elle-même assignés, et qui tourne le dos à toute l'ambition de relocalisation de l'économie et de frein à des échanges inutiles et dévastateurs sur le plan environnemental mais aussi sur le plan social et économique. Il y a un enjeu démocratique car cette proposition de résolution arrive un peu tard ; les négociations se déroulent depuis 2018 et nous arrivons en validation *a posteriori* d'accords qui sont déjà quasiment scellés. Nous voilà avec une proposition de résolution qui, au fond, demande gentiment de bien vouloir réviser quelques

formulations pour nous acheter une bonne conscience. C'est du *greenwashing*, c'est à la mode.

Je ne vois absolument pas, à travers ce qui n'est pas un rapport de force, ce que nous allons pouvoir obtenir concrètement pour que ce type d'accord ne soit pas validé. D'autres accords ont été passés, notamment avec le Canada, mais avec la Nouvelle-Zélande nous atteignons un certain cynisme car ce pays n'a pas signé deux des conventions de l'OIT – la convention n° 87 sur la liberté syndicale et la convention n° 138 sur l'âge minimal pour le travail – et son bilan est particulièrement effrayant pour les émissions de gaz à effet de serre, avec une agriculture productiviste dévastatrice. Je ne vois pas très bien ce que nous allons gagner. Même la Commission européenne a évalué ce que produirait cet accord en termes d'émission de gaz à effet de serre, soit + 0,38 % pour l'Australie, + 0,64 % pour la Nouvelle-Zélande et + 0,04 % pour l'Union européenne. D'un côté, on tient des beaux discours : « la jeunesse se mobilise pour le climat, elle a raison, nous signons la COP21, ce sont les autres qui sont méchants ; nous, nous sommes vertueux ». De l'autre, au final et en catimini, nous validons structurellement une économie mondiale fondée sur des échanges bilatéraux qui vont détruire plus encore nos protections, nos droits et notre environnement.

Mme Mireille Clapot. Je félicite Olga Givernet, qui a fait un travail remarquable. Je suis plutôt optimiste car, dans un contexte de tensions liées au commerce international, le fait de multiplier les accords commerciaux au niveau de l'Union européenne permet à celle-ci, mais aussi aux États-membres, dont nous sommes, de rayonner à l'international.

La politique commerciale constitue l'un des éléments les plus achevés de la construction européenne car elle est une compétence exclusive de l'Union européenne. Elle lui permet de parler d'une seule voix dans les négociations commerciales internationales en ayant un négociateur unique pour 28 États-membres et plus de 500 millions de consommateurs. Je ne rappelle pas ici les différents accords commerciaux qui ont été négociés mais je voudrais simplement insister sur le fait qu'il faut être vigilant. Les parlements nationaux ne pourront pas examiner le résultat des négociations commerciales avec ces deux pays, pas plus qu'ils ne se prononceront sur la ratification des accords obtenus. Les parlements nationaux, à commencer par le nôtre, doivent donc se saisir le plus tôt possible du sujet en amont et je suis plus optimiste sur ce point que Christian Hutin ou d'autres de mes collègues. Nous avons un rôle à jouer et nous pouvons influencer.

À ce propos, nous avons beaucoup parlé des clauses environnementales et je souhaiterais revenir sur un autre point qui a été mentionné : les clauses sociales. Vous avez rappelé les conventions de l'OIT qui n'ont pas été ratifiées, soit la convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et au travail, non ratifiée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et la convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, non ratifiée par la Nouvelle-Zélande. Les droits des migrants et la surreprésentation des maoris dans les prisons sont des questions qu'il faut peut-être traiter, de même que les inégalités de salaires entre hommes et femmes, plus élevées en Australie qu'en France. En Nouvelle-Zélande, la situation des droits des femmes est heureusement un peu meilleure. Ces questions seront-elles prises en compte dans les accords ?

M. Alain David. Nous menons régulièrement le même débat. La proposition de résolution européenne que nous examinons aujourd'hui pose une nouvelle fois le délicat problème des accords de libre-échange que la Commission européenne s'évertue à faire adopter avec méthode. Depuis le scandale du fameux « TAFTA » (accord de libre-échange transatlantique), que la Commission avait secrètement négocié et finalement renoncé à

imposer face à la résistance des opinions publiques et d'une partie de la classe politique, une nouvelle doctrine de politique commerciale a vu le jour. La plupart des traités commerciaux sont désormais scindés en plusieurs accords permettant à la Commission de les soustraire à la ratification des parlements nationaux et d'éviter que les opinions publiques ne s'emparent de ces sujets. Nous avons déjà mené cette discussion lors de la récente audition de Jean-Baptiste Lemoyne en prévision du Conseil du 28 mai prochain, où nous avons parlé de la volonté de la Commission de conclure, contre l'avis de la France, en catimini, à la hussarde, un nouvel accord avec les États-Unis.

En l'espèce, ces accords entre l'Union européenne, la Nouvelle-Zélande et l'Australie posent notamment de gros problèmes sur le plan agricole, puisque ces deux pays bénéficient, par exemple pour la production de viande ovine et bovine ou pour la production de lait, de coûts de production inférieurs de 70 % à ceux de l'Union européenne. Sur le plan environnemental, pour me limiter à ces deux points saillants, l'Australie, premier exportateur mondial de charbon, est plus que douteuse quant à la mise en œuvre de ses engagements en matière de réduction des émissions de CO₂.

Pour toutes ces raisons, on peut douter de la pertinence de ces accords de libre-échange. Plus généralement, nous souhaitons que les accords commerciaux soient systématiquement soumis à la ratification des parlements nationaux, qu'ils soient plus respectueux de l'environnement et de l'Accord de Paris, qu'ils n'aient pas comme but de réduire la portée des normes sociales ou environnementales, qu'ils améliorent les échanges d'informations en matière fiscale, enfin qu'ils tendent davantage vers le juste échange que vers le libre-échange dévastateur pour nos services publics, notre industrie et nos emplois.

M. Guy Teissier. Beaucoup de choses fort intéressantes ont été dites par l'ensemble de nos collègues. Au risque de la répétition, je salue la démarche qui vise à informer les parlementaires, mais regrette qu'il ne s'agisse que de les informer, ce qui évidemment n'est pas très flatteur pour nous. Nous pouvons avoir des remarques, des inquiétudes, voire des réserves sur les négociations commerciales. Même si la politique commerciale relève quasi-exclusivement de l'Union européenne, il n'en reste pas moins vrai que la France doit continuer à défendre ardemment ses intérêts nationaux. Cela s'avère particulièrement vrai aujourd'hui. Les accords envisagés suscitent des craintes et un certain nombre de nos collègues avec des sensibilités différentes se sont exprimés, de Valérie Boyer à nos collègues socialistes ou communistes, pour dire leur surprise, parfois leur colère de constater que, dans des filières de production d'excellence, par exemple la production de viande ovine, nous pouvons être concurrencés par des pays aussi lointains que la Nouvelle-Zélande ou l'Australie. Il y a une vraie question de bilan-carbone pour ce genre d'importations. Au risque de faire de la peine à Olga Givernet, je m'opposerai à ces accords, au nom de l'intérêt national.

M. Bruno Fuchs. Merci à la rapporteure pour son travail. Beaucoup a déjà été dit et je serai donc concis. Si l'on peut entendre que mener une négociation avec un seul acteur européen pour l'ensemble des pays est effectivement plus efficace, on doit également faire valoir que nos intérêts nationaux dans bien des domaines ne sont pas toujours les mêmes. On peut donc redouter des conséquences négatives, notamment pour l'agriculture française, si on laisse un blanc-seing aux négociateurs européens. J'ajoute que la doctrine européenne et la gouvernance européenne sont loin d'être stabilisées, comme nous pouvons le voir dans la perspective des élections européennes, avec la montée très forte des nationalistes. En validant ce type d'accord non-mixte, nous ne savons pas quel risque nous courons sur ce qui pourra advenir dans cinq ou dix ans : peut-être la doctrine européenne aura-t-elle changé car la

majorité en Europe aura changé. Je suis donc très réticent à ce type d'accord non-mixte et je pense que le Parlement français doit continuer de statuer sur les intérêts français.

Mme Monica Michel. Ces projets d'accords confortent l'importance que nous attachons au renforcement de nos liens actuels avec deux pays amis. Je m'associe à mes collègues pour féliciter Olga Givernet pour son travail. L'Australie comme la Nouvelle-Zélande sont déjà des partenaires commerciaux importants et les produits agricoles dominent leurs exportations. La vigilance est toutefois présente, puisque les mandats s'attachent à protéger les secteurs vulnérables tels que l'agriculture en maximisant les avantages offerts par l'ouverture des marchés sans nuire aux producteurs locaux. Ces mandats n'envisagent d'ailleurs pas la libéralisation totale du commerce des produits agricoles et d'élevage, qui devrait bénéficier d'un traitement spécifique. Pourriez-vous nous en dire davantage ?

Mme Bérengère Poletti. Les parlements nationaux vont seulement être consultés mais ne ratifieront pas les accords : l'Union européenne ne souhaite pas vivre un nouveau psychodrame comme celui du CETA. À ce propos, où en sommes-nous ? Notre Parlement devait normalement voter sur le CETA. Beaucoup de réunions de commission se sont tenues sur le sujet. Visiblement, le vote a été repoussé après les élections européennes...

Les intérêts économiques pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande se concentrent dans l'agriculture, en particulier l'industrie sucrière et l'élevage bovin et ovin pour l'Australie et les produits laitiers pour la Nouvelle-Zélande. Ces deux pays profitent d'avantages concurrentiels, de coûts de production plus faibles et d'exigences en matière sanitaire et phytosanitaire moins importantes. Or ces secteurs sont sensibles en France et ces négociations pourraient fragiliser certaines filières agricoles européennes.

Sur la question du développement durable, enfin, on voit que l'Australie est dépendante du charbon, qui représente 95 % de son mix énergétique, et dont elle est par ailleurs le premier exportateur mondial. Signataire de l'Accord de Paris, elle est tenue de réduire ses émissions de CO₂ de 26 % d'ici 2030, mais peine à tenir ses engagements, étant dotée d'un premier ministre « pro-charbon ».

J'écouterai les réponses de la rapporteure, mais *a priori* je ne crois pas non plus voter cette proposition de résolution.

Mme Liliana Tanguy. La libéralisation des échanges avec ces deux pays va offrir à nos entreprises de nouvelles opportunités commerciales et ancrer ces pays dans un système commercial renforcé et plus réglementé. Alors que le cadre multilatéral est fragilisé, il est essentiel de faire de l'Union européenne un moteur et le garant d'un commerce mondial respectueux de règles communes. Dans la mesure où ces accords de nouvelle génération poursuivent un objectif de réduction des différences réglementaires englobant les domaines de l'environnement et de la protection des consommateurs, il faut être certain que la convergence réglementaire recherchée respectera bien les préférences collectives nationales et ne comportera pas un risque de limitation abusive du droit de nos États à légiférer. Je souhaitais ajouter cela à notre discussion car il me semble que ce doit être mis en avant : si nous le faisons, c'est bien dans l'intérêt de nos États.

Mme Anne Genetet. Merci à Olga Givernet, sans laquelle cette résolution n'aurait pas été présentée. Ce texte reflète notre avis de parlementaires. Je suis absolument consternée par certains des propos que j'ai entendus, qui remettent fondamentalement en question ce qu'est l'Europe, ce que nos parents et nos grands-parents ont construit, dont nous

devons pourtant être fiers. Comment peut-on dire que nos intérêts ne sont pas défendus ? Est-ce à dire que les personnes qui sont dans les institutions européennes n'étaient pas au niveau ? Mais qui étaient ces personnes ? De quel parti politique étaient-elles ? Certains d'entre vous allez les y renvoyer. Posons-nous la question de savoir quels représentants nous voulons dans les institutions européennes. C'est le moment ou jamais d'y envoyer les personnes compétentes et capables de défendre nos intérêts.

Il faut aussi de temps en temps se poser la question de ce qui se passe de l'autre côté du miroir, c'est-à-dire ce que pensent l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Imaginez-vous vraiment que dans le monde d'aujourd'hui, ils iraient démarcher 28 pays les uns derrière les autres pour négocier des accords alors qu'au sein même de notre espace, nous avons un marché unique ? C'est complètement illusoire, cela n'a aucun sens. C'est pourquoi nous devons être fiers de cette résolution, qui permet à notre Parlement de donner son avis.

Et ne nous trompons pas sur nos intérêts. Prenons exemple sur l'accord de libre-échange avec la Corée du Sud, qui est un accord gagnant-gagnant par lequel nos entreprises gagnent énormément ; la balance commerciale entre l'Union européenne et la Corée est en notre faveur. Ces accords sont là pour nous défendre et c'est l'essence même de nos institutions que de pouvoir les discuter pied à pied.

Mme Nicole Le Peih. Merci aussi à Olga Givernet. On sent le vécu et le retour aux sources dans la conviction. Je voudrais vous interpellier sur la sécurité alimentaire. En effet, quels contrôles effectifs, quels signaux pour rassurer la production alimentaire française et notamment la production laitière, qui est un secteur particulièrement fragilisé ? Ma deuxième réflexion portera sur l'assèchement croissant des terres en Nouvelle-Zélande et en Australie. Quelles en sont les conséquences et les répercussions ?

M. Jérôme Lambert. Depuis de nombreuses années, lorsqu'il est question de traités de libre-échange dans notre commission ou à la commission des affaires européennes, je ne manque pas de m'exprimer sur ce sujet toujours dans la même veine en disant que les accords commerciaux sont en eux-mêmes intéressants et nécessaires, tout simplement car les échanges commerciaux font d'une manière générale, comme toute forme d'échange d'ailleurs, la prospérité et le développement.

Mais j'ai toujours dit et je redirai aujourd'hui que le terme libre-échange me pose énormément de problèmes. Je suis pour des accords commerciaux fondés d'emblée sur l'équilibre des échanges et non sur le libre-échange. C'était un problème pour le « TAFTA », pour le CETA et pour d'autres traités sur lesquels je me suis exprimé dans le même sens. Les mots ont un sens. Ne faisons pas rentrer le loup dans la bergerie !

M. Frédéric Barbier. J'ai toujours une préférence pour intervenir en fin de débat, car écouter l'ensemble de nos collègues permet de se forger une idée. Ce débat est riche et je m'interroge énormément, car je viens d'un territoire où l'on produit du lait et l'où on a également de l'élevage de moutons.

Nous parlons d'accords qui concernent 25 millions d'habitants en Australie, 5 millions en Nouvelle-Zélande et 512 millions en Europe. La France est peut-être la première agriculture d'Europe ; en tout cas nous devons être les deuxièmes pour l'élevage de moutons et la production de lait. Le poids de la France n'est pas suffisamment respecté dans ces négociations et nous n'avons pas, en général, suffisamment d'éléments *a priori* et *a posteriori*. Comment évalue-t-on nos politiques ? A-t-on fragilisé un pan de notre industrie ou

est-ce que cela a permis de le développer ? Ce que ressentent souvent nos électeurs, c'est que le travail parlementaire produit énormément mais que, par la suite, nous ne savons toujours pas mieux évaluer les politiques, les décisions que nous prenons et les corriger ensuite si elles ont des effets négatifs pour notre industrie, notre économie ou nos populations.

Je suis d'accord avec la proposition de résolution : les accords prévus ne peuvent pas être des accords de libre-échange. Je suis en faveur d'accords gagnant-gagnant qui nous permettent de nous développer en commun avec d'autres pays. Ils doivent être bons pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande mais également pour l'Europe et pour la France.

Mme Sonia Krimi. Merci à Olga Givernet pour cet excellent travail. Dans ma circonscription, on élève des moutons de race Roussin, mais on participe aussi à la construction des douze sous-marins qui ont fait l'objet d'un contrat avec l'Australie. Les échanges sont un symbole de prospérité, de paix, de développement et d'amitié entre les peuples.

Mais comment faire pour que les accords commerciaux soient durables et ne soient pas déséquilibrés ? Je fais totalement confiance à nos institutions européennes mais je crains que sur quelques points, on ne puisse pas faire avancer les choses. Par exemple, en ce qui concerne les appellations d'origine protégées, on trouve aujourd'hui du camembert, du brie et de la feta en Australie. On y trouve de la mozzarella et d'autres fromages sans aucune difficulté. Je sais que, lors du dernier G20, le premier ministre australien a pris des engagements dans ce domaine. Mais que peut-on en attendre ? Quelle attention porte-t-on à cette question dans les négociations ?

Mme Samantha Cazebonne. Je tiens avant tout à remercier notre collègue Olga Givernet pour cette proposition qui permet d'assurer que les accords commerciaux soient négociés et signés en cohérence avec des valeurs environnementales et socialement responsables. Il est important de rappeler que le bien-être animal fait partie des éléments à prendre en considération. Il faudra être vigilant sur la question du transport des animaux vivants, ainsi que sur les conditions locales d'élevage, et j'espère sincèrement que cela fait partie des préoccupations qui animent cette résolution.

Mme Valérie Boyer. Ma première remarque porte sur la forme, la question des accords non-mixtes. Si on voulait faire détester l'Europe, je pense qu'on ne s'y prendrait pas mieux. Soit le Parlement est une force de proposition et a un pouvoir, soit nous devenons une chambre d'enregistrement. C'est consternant. Comme Bérengère Poletti et d'autres collègues l'ont souligné, ces accords commerciaux représentent un dumping social et écologique, ce qui pose un vrai problème par rapport à l'Accord de Paris. Je rappelle de plus que le déficit commercial de la France s'élève à 60 milliards d'euros.

Je voudrais par ailleurs faire une proposition à la commission des affaires étrangères. Lorsqu'on examine un accord avec n'importe quel pays, j'aimerais bien que l'on puisse faire valoir systématiquement le principe de réciprocité, notamment sur les droits humains, en particulier ceux des femmes. La voix de la France s'honorerait de mettre cette condition préalable. Je sais que ce n'est pas l'objet des accords dont nous discutons, mais j'aimerais bien que l'on puisse travailler et s'emparer de ce sujet.

Mme Anne Genetet. Je voudrais revenir sur le vocabulaire, la notion d'accord de libre-échange. Un accord consiste à mettre des règles là où il n'y en a pas. Ce n'est pas la

foire d'empoigne et l'ouverture pour faire n'importe quoi. Sans accord de libre-échange, les risques sont beaucoup plus grands qu'avec un accord.

Je ferai ensuite faire une proposition. J'entends bien les frustrations sur le manque de suivi, sur le fait que nous ne saurons pas ce qui va advenir et que nous aurons du mal à donner notre avis. Madame la présidente, serait-il envisageable que nous rencontrions nos homologues de la commission des affaires étrangères du Parlement européen pour discuter avec eux, voir comment ils travaillent en amont et en aval de ces accords ? Cela permettrait peut-être également de réconcilier nos concitoyens avec le Parlement européen et nos institutions.

Mme la présidente Marielle de Sarnez. Merci beaucoup. Concernant le Parlement européen, ces questions y sont traitées par la commission du commerce international et non par la commission des affaires étrangères.

C'est pour moi un débat très important. Nos opinions publiques en sont demandeuses depuis plusieurs années et elles ont absolument raison. J'ai toujours pensé que nous avions tort d'élaborer des accords confinés au sein de la Commission. Nous avons connu un peu d'ouverture ces dernières années mais cela ne va pas encore assez loin. Avoir une étude d'impact en anglais n'est pas admissible de la part de la Commission, même si elle est seulement commandée par la Commission et que ce n'est pas vraiment l'étude de la Commission. L'Union européenne compte trois langues officielles, il faut que la Commission respecte cette obligation et que la France le lui dise.

Ensuite, la question des accords dits non-mixtes se pose. Quand le président de la Commission a expliqué que la Commission allait désormais se débrouiller pour passer la plupart du temps des accords non-mixtes, j'ai exprimé mon désaccord absolu car ce n'est pas ce que l'on peut faire de mieux en matière de démocratie.

Dernier point : le directeur général de l'OMC sera auditionné la semaine prochaine et ce sera l'occasion, me semble-t-il, d'un vrai débat de fond sur la question du commerce international. Je suis absolument convaincue que le nouveau mandat européen qui va s'ouvrir doit permettre de repenser l'architecture du commerce international avec de nouvelles normes, des exigences de réciprocité, une prise en compte évidemment de la question des transports... La France et l'Union européenne doivent être à l'initiative d'une nouvelle manière de penser le commerce pour les années et les décennies à venir.

M. Ludovic Mendes. Le rapport de la commission des affaires européennes contient un grand nombre d'informations. Je rappelle que nous sommes le deuxième partenaire économique de l'Australie après la Chine. La majorité de nos importations en provenance d'Australie sont des produits agricoles. Depuis la Nouvelle-Zélande, c'est surtout de l'agneau. Dans la proposition de résolution, il est bien expliqué que nous sommes en position défensive sur l'agriculture et offensive sur les produits manufacturés, sur l'ouverture des marchés publics et sur l'accompagnement dans la transition écologique en lien avec l'Accord de Paris. La même démarche s'applique à la Nouvelle-Zélande et les problématiques climatiques que connaissent aujourd'hui la Nouvelle-Zélande et l'Australie font que la filière bovine et ovine commence également à y souffrir : les pâturages s'épuisent et l'utilisation de produits chimiques, voire même toxiques, a détruit une partie de leur territoire.

Aujourd'hui, les premiers partenaires de ces deux pays d'un point de vue agricole sont l'Asie, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. Nous n'importons que 6 % de viande

ovine australienne, 9 % de viande bovine australienne, 6 % de viande bovine de Nouvelle-Zélande, enfin, c'est vrai, 40 % d'agneau, mais je rappelle que ce pays est le premier exportateur mondial dans ce domaine. Le risque est faible pour nous d'un point de vue agricole. Le marché du lait est orienté vers l'Asie. La Chine négocie directement avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ses premiers accords de libre-échange avec l'Australie datent de 1985 et ont été modifiés en 2015.

Les accords que nous négocions seront globalement favorables à l'Union européenne en promouvant l'exportation de biens manufacturés et de services. Cette proposition de résolution prend en compte toutes les problématiques des peuples européens. Elle a le mérite de mettre le sujet sur la table et de mettre en lumière les évolutions de nos accords commerciaux que nous pouvons demander. C'est dans ce sens que nous devons nous orienter ; nous sommes dans la logique du Président de la République, dans la logique de La République en marche et surtout dans le respect des demandes des peuples européens. Quand j'entends certaines interventions, je me dis que nous assistons encore une fois à un théâtre politique où l'on ne lit pas les rapports fournis.

Mme Olga Givernet, rapporteure. Merci à Liliana Tanguy d'avoir rappelé la question de la taxe-carbone. C'est un sujet que je n'ai pas évoqué dans mon intervention mais qui est bien l'objet d'une recommandation dans la proposition de résolution.

De manière générale, je rappelle que nous ne sommes pas ici pour voter un accord de libre-échange. Nous sommes en train de voter une résolution où nous détaillons nos recommandations. Si l'on reprend chacun des points, on peut lire « soutient », « préconise », « invite »... Ce sont des préconisations qui orienteront le débat européen. J'ai souligné tout à l'heure l'ouverture des négociateurs en chef et leur disponibilité à m'entendre et à me donner les informations nécessaires pour que nous puissions mener à bien ce travail.

Valérie Boyer a fait état du CETA et du Mercosur. Dans le cadre du CETA, les Canadiens ont utilisé moins de 1 % de leur quota de bœuf à exporter vers l'Europe, alors que les Européens eux-mêmes ont utilisé 98 % de leur quota de fromage à l'exportation avec le Canada. Vous avez fait part de vos inquiétudes, notamment sur la question agricole. Je tiens à souligner qu'actuellement, l'Australie et la Nouvelle-Zélande fournissent 3 % des importations agricoles de l'Union européenne. J'entends les inquiétudes et le besoin d'échanger et de continuer à discuter sur ces sujets avec nos agriculteurs. Il est cependant important que nous ne surestimions pas les risques. La résolution traite de chacun des sujets qui ont été évoqués, ces produits sont identifiés comme sensibles et la Commission européenne le sait. Nous sommes vigilants et il serait dommage que ces préoccupations cachent l'ensemble des opportunités économiques et d'accès aux marchés que ces accords peuvent avoir.

Michel Fanget a rappelé l'outil diplomatique que représentent ces accords commerciaux. Ils permettent de trouver un bon équilibre avec les pays en alliant intérêts offensifs et défensifs. Il est important que dans le même accord, ces intérêts offensifs et défensifs soient traités. Nous resterons bien évidemment vigilants sur le suivi régulier qui doit être fait. La façon dont les accords de nouvelle génération sont rédigés nous oblige de toute manière à assurer ce suivi régulier. La proposition de résolution prend en compte l'encadrement, l'application et le respect de ces accords.

Christophe Naegelen a évoqué la non-mixité des accords. Lorsque nous étions amenés à ratifier les accords d'ancienne génération, en pratique nous les découvrons au

moment où il fallait les ratifier. Désormais, nous nous obligeons à en discuter en amont. C'est une toute autre façon de fonctionner.

Christian Hutin a regretté que la représentation nationale ne puisse plus faire valoir sa position. J'en suis très surprise. Nous sommes là aujourd'hui, nous traitons le sujet depuis bientôt deux heures. Nous avons eu l'occasion de discuter des accords commerciaux à travers une autre résolution et le Sénat est également intervenu.

Jean-Paul Lecoq a peut-être exagéré sur la question agricole et sur le risque encouru, bien que cette question se pose. Je tiens à rappeler que l'Australie et la Nouvelle-Zélande ne sont pas nos fournisseurs prédominants, et ce justement du fait de leur éloignement, puisqu'ils représentent 3 % des importations agricoles de l'Union européenne.

Clémentine Autain a abordé la question de la relocalisation des productions agricoles. Ce travail est déjà mené à l'échelle nationale. Je rappelle que la loi « EGalim » permet justement d'impliquer tous les partenaires agricoles et les distributeurs. Il est important de ne pas segmenter et de prendre en compte à la fois le traitement interne et le traitement international des questions. Je rappelle que les accords ne sont pas encore scellés, mais en cours de négociation. Dans les premiers cycles de négociation, tous les éléments qui ne posent pas de difficulté particulière sont traités et les questions un peu plus sensibles sont généralement abordées à la fin. Il nous appartiendra donc d'être attentifs lors des derniers cycles de négociation.

Merci pour l'optimisme de notre collègue Mireille Clapot sur cette proposition de résolution. J'ai perçu le même optimisme chez les ambassadeurs de Nouvelle-Zélande et d'Australie. Ils m'ont confié que, pour une fois, la France avait une vision positive en termes d'opportunités de marché. Je suis navrée que nous n'ayons guère discuté d'autres secteurs économiques que l'agriculture. Les questions d'e-commerce, de matières premières ou de produits manufacturés représentent des enjeux prédominants pour nos exportations.

Des tensions existent. Nous l'avons rappelé, il est important que l'Union européenne soit indépendante aujourd'hui par rapport à d'autres grandes puissances. Certains de nos collègues auraient tendance à vouloir mettre entre leurs mains les clés de la France et de l'Union européenne ; ce n'est pas ce que nous voulons. Nous voulons pouvoir être souverains dans nos choix au niveau de l'Union européenne. Cela concerne tous les sujets. Nous n'avons pas rappelé les inégalités de salaires dans la proposition de résolution, mais nous réitérons notre attachement à l'égalité hommes-femmes et aux droits des femmes.

Alain David a rappelé que le « TAFTA » avait été secrètement négocié. Effectivement, plus de transparence, plus de communication et plus de volonté d'échange en amont pourraient nous éviter de découvrir sur le tard des accords qui ne nous conviennent pas. Sur la question du libre-échange, vous avez évoqué le juste échange, ce qui m'a plu. Plusieurs d'entre vous ont souhaité parler d'accords « commerciaux » plutôt que « de libre-échange », ce que recommande la proposition de résolution.

Guy Teissier a considéré que notre commission était réduite à recevoir des informations. Cependant, notre démarche est réellement proactive, avec des considérations et des propositions. Il vous était possible de déposer des amendements pour affirmer votre position, ce qui est assez rare dans notre commission. Vous n'avez pas souhaité le faire, en restant simplement sur vos inquiétudes et vos réserves.

Bruno Fuchs a évoqué sa réticence par rapport aux accords non-mixtes. Il nous appartient d'être une force de proposition. Intervenir au moment de la ratification alors que tout est déjà entériné n'est de toute façon pas très efficace.

Monica Michel, il n'y a pas de libéralisation, les contingents tarifaires existent justement pour encadrer. Nous voulons nous protéger. Nous devons agir au niveau européen, au niveau des parlements nationaux et des eurodéputés.

Bérengère Poletti, vous avez parlé des exigences sanitaires et phytosanitaires. Les exigences posées au niveau européen doivent être respectées par nos partenaires ; c'est une condition qui n'est discutable. Parfois, des États-membres s'imposent des règles plus restrictives. Il peut arriver que l'on soit dans la sur-transposition de normes au niveau européen. Nous devons être ambitieux et exigeants sur ces normes, qui sont une condition de la concurrence loyale. Vous avez aussi évoqué, à juste titre, la question du charbon en Australie. C'est un sujet particulièrement important et probablement un des éléments qui risquent de retarder la signature de l'accord avec ce pays. Pour notre part, nous nous sommes engagés à fermer les centrales à charbon.

Anne Genetet, merci de l'intérêt que vous avez porté à défendre cette proposition de résolution et à affirmer notre volonté de nous inscrire dans le travail qui sera fait au Parlement européen de la même manière que nous le faisons aujourd'hui à l'Assemblée Nationale. Nous en sommes fiers, nous voulons des accords qui soient gagnant-gagnant et nous pouvons atteindre cet objectif avec des pays amis avec lesquels nous avons la possibilité d'être ambitieux sur chacun des sujets.

Nicole Le Peih a évoqué le retour d'expérience. J'ai eu l'occasion de travailler pendant trois ans en Nouvelle-Zélande, dont je connais la culture. J'ai également pu expérimenter les conditions de protection syndicale peu développées sur le sol néo-zélandais, ayant moi-même été déléguée syndicale. Il faut savoir qu'aujourd'hui, il est facile de retrouver du travail en Nouvelle-Zélande. Par conséquent, les droits des salariés sont un sujet moins sensible, mais il est important que nous fassions valoir notre approche constructive de l'action syndicale.

Merci beaucoup à Jérôme Lambert d'avoir signalé la nécessité de ces accords. Je crois que cette résolution est aussi une nécessité. Vous avez souhaité que l'on ne parle plus d'accords « de libre-échange », mais d'accords « commerciaux » : la proposition de résolution le préconise. Les accords permettent d'avoir des règles claires en allant au-delà du socle de l'OMC.

En réponse à Frédéric Barbier, j'indique que nous portons une demande d'observation des flux afin d'évaluer de manière précise importations et exportations et de prendre des mesures d'adaptation.

Sonia Krimi a évoqué les sous-marins vendus à l'Australie. C'est effectivement un gros contrat, dont les Australiens sont fiers. Nous pouvons aussi en être fiers : un échange important de savoir et de connaissances va avoir lieu pour faire aboutir un projet qui nous tient à cœur. La question des indications géographiques est présente dans la résolution. C'est un intérêt offensif pour nous. J'aurais aimé que nos collègues qui ont manifesté leurs inquiétudes prennent en compte ce volet important de notre politique de commerce à l'extérieur.

Samantha Cazebonne a mis en avant le bien-être animal. La proposition de résolution en traite. C'est un point essentiel pour l'opinion publique, en France en tout cas.

J'espère que nous ne susciterons pas au travers de cette résolution une détestation de l'Europe, comme Valérie Boyer a pu le supposer, mais plutôt l'amour d'une Europe capable de peser dans le commerce mondial et de faire face à des puissances internationales que nous ne voudrions pas voir prendre la main.

Mme la présidente Marielle de Sarnez. Merci beaucoup pour l'ensemble de ces réponses qui sont extrêmement précises et pour l'excellence du travail qui est fait. Il y avait une question sur la ratification du CETA et le calendrier. Comme vous le savez, le gouvernement fédéral belge, à la demande du parlement de Wallonie, avait saisi la Cour de justice de l'Union européenne, laquelle n'a donné son aval que le 30 avril dernier. Nous ne pouvions pas être saisis au fond de la ratification du CETA avant ce jugement. Nous allons donc pouvoir l'être dans les mois qui viennent.

M. Jacques Maire. Je remercie Olga Givernet pour son engagement. Il est essentiel que les collègues s'approprient et s'impliquent de plus en plus dans les différents accords. Beaucoup sont à venir et nous avons besoin de nombreux rapporteurs qui mènent ce travail jusqu'au bout.

Il est également important de ne pas toujours être dans l'approbation quand on n'est pas d'accord. Nous avons soutenu plusieurs accords dont celui avec le Japon. C'est le cas aussi de ceux négociés avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande ou encore du CETA. Mais il en est un autre sur lequel nous ne sommes pas d'accord, c'est celui envisagé avec les États-Unis. Il est au moins aussi important de s'exprimer par une résolution de notre Assemblée quand on n'est pas d'accord que quand on est d'accord.

Nous devons donc voter des résolutions, ce pour exprimer notre position en temps et en heure dans les processus de négociation. Compte tenu de l'encombrement de la séance publique, nous souhaitons que la commission des affaires étrangères et celle des affaires européennes animent cet agenda commercial qui est dynamique. La liberté ne s'use que quand on ne s'en sert pas. En matière de liberté d'expression sur les sujets commerciaux, il faut absolument l'user.

Mme la présidente Marielle de Sarnez. Merci beaucoup pour ces réflexions que je partage. Je vais ajouter un point sur la question de l'observation des flux. Nous avons obtenu une étude d'impact de nouvelle génération concernant le CETA, qui comprendra un suivi régulier de chacune des filières concernées par l'accord, ce qui n'existait pas quand nos études d'impact nationales ne faisaient que reprendre les études macroéconomiques de la Commission. C'est une avancée considérable pour le suivi de l'équilibre de nos filières et je propose de revenir vers l'exécutif pour demander une généralisation de ce suivi de l'impact par filière. Nous savons très bien que les exportations sont faibles en début d'application d'un accord et qu'elles montent ensuite en puissance, d'où la nécessité d'un suivi absolument régulier pour, en cas d'impact négatif, prendre des mesures correctrices.

Mme Martine Leguille-Balloy. Il faut un suivi régulier mais aussi une anticipation. Où en sommes-nous par exemple sur le Mercosur ? Nous ne savons pas tout des discussions formelles et informelles. On sait que des accords sont conclus, par exemple entre MM. Juncker, Trump ou d'autres, qui ne sont pas ensuite soumis à ratification. Peut-être pourrait-on avoir un suivi.

Mme la présidente Marielle de Sarnez. Je suis absolument d'accord. Nous devons nous servir de ce nouvel instrument de suivi des filières, qui a été conçu à la demande de la commission des affaires étrangères, également pour des accords qui ne sont pas encore finalisés. Le Mercosur est un bon exemple. C'est une demande tout à fait pertinente que je relaierai volontiers au nom de notre commission tout entière.

Nous passons maintenant à l'examen des amendements.

Article unique

La commission est saisie de l'amendement AE1.

Mme Olga Givernet, rapporteure. C'est un amendement de précision : il faut parler de « collectivités » et non de « territoires » d'outre-mer et mentionner les îles Wallis et Futuna, outre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, parmi les collectivités françaises du Pacifique.

Mme la présidente Marielle de Sarnez. C'est un amendement très important, car c'est l'environnement ultrapériphérique et la proximité avec les deux pays dont nous parlons.

La commission adopte l'amendement.

Puis la commission adopte l'amendement AE2, rédactionnel.

La commission examine ensuite l'amendement AE3.

Mme Olga Givernet, rapporteure. Cet amendement vise à rappeler deux points très importants pour notre pays, dont le Gouvernement a obtenu l'inscription dans les mandats de négociation avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande : d'une part la prise en compte pour l'ouverture d'éventuels quotas d'importation concernant généralement les produits agricoles de ce qui est concédé ou pourrait l'être dans d'autres accords commerciaux ; d'autre part la prise en compte des intérêts particuliers des régions ultrapériphériques et de l'Outre-mer, comme nous l'avons vu dans le premier amendement.

La commission adopte l'amendement.

Puis la commission adopte les amendements AE4 et AE5, rédactionnels.

La commission examine ensuite l'amendement AE6.

Mme Olga Givernet, rapporteure. Cet amendement vise à ce que les dispositions des chapitres « développement durable » des accords avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande soient aussi juridiquement contraignantes que celles des autres chapitres en étant soumises aux mêmes mécanismes obligatoires de règlement des divergences. Or dans les accords commerciaux récemment négociés et dans les mandats pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, il est prévu un mécanisme différent et non obligatoire pour le seul chapitre « développement durable ».

La commission adopte l'amendement.

Puis elle adopte l'amendement AE7 procédant à la même rectification que l'amendement AE1.

Elle examine l'amendement AE8.

Mme Olga Givernet, rapporteure. C'est un amendement inclusif qui est inspiré des termes des mandats de négociations et qui vise à élargir les demandes européennes d'ouverture des marchés publics australiens et néo-zélandais à nos entreprises.

La commission adopte l'amendement.

Puis elle adopte les amendements AE9 et AE10, rédactionnels.

*Enfin, elle **adopte** la proposition de résolution ainsi modifiée.*

La séance est levée à 11 heures 28.

Membres présents ou excusés

Présents. - Mme Ramlati Ali, Mme Aude Amadou, Mme Clémentine Autain, M. Frédéric Barbier, M. Hervé Berville, Mme Valérie Boyer, M. Pascal Brindeau, M. Pierre Cabaré, Mme Samantha Cazebonne, Mme Annie Chapelier, Mme Mireille Clapot, M. Jean-Michel Clément, M. Alain David, M. Bernard Deflesselles, M. Christophe Di Pompeo, Mme Laurence Dumont, M. Pierre-Henri Dumont, M. Nicolas Dupont-Aignan, M. Michel Fanget, M. Bruno Fuchs, Mme Anne Genetet, M. Éric Girardin, Mme Olga Givernet, M. Michel Herbillon, M. Christian Hutin, M. Bruno Joncour, M. Hubert Julien-Laferrrière, M. Rodrigue Kokouendo, Mme Sonia Krimi, Mme Aina Kuric, M. Jérôme Lambert, M. Jean Lassalle, M. Pascal Lavergne, M. Jean-Paul Lecoq, Mme Martine Leguille-Balloy, Mme Marion Lenne, Mme Nicole Le Peih, M. Jacques Maire, Mme Jacqueline Maquet, M. Jean François Mbaye, Mme Monica Michel, M. Christophe Naegelen, M. Frédéric Petit, Mme Bérengère Poletti, M. Jean-François Portarrieu, M. Didier Quentin, Mme Isabelle Rauch, M. Jean-Luc Reitzer, M. Bernard Reynès, Mme Laetitia Saint-Paul, Mme Marielle de Sarnez, Mme Sira Sylla, M. Buon Tan, Mme Liliana Tanguy, M. Guy Teissier, Mme Valérie Thomas, Mme Nicole Trisse, Mme Laurence Vichnievsky.

Excusés. - M. Lénaïck Adam, M. Moetai Brotherson, M. Olivier Dassault, Mme Valéria Faure-Muntian, M. Philippe Gomès, M. Meyer Habib, Mme Amélia Lakrafi, Mme Marine Le Pen, M. Jean-Luc Mélenchon, M. Hugues Renson.